

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2017/062

Genève, le 8 septembre 2017

CONCERNE:

L'enregistrement des établissements élevant en captivité,
à des fins de commerce, des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I

Historique

1. Au paragraphe 4 de l'article VII, la Convention spécifie que les spécimens d'une espèce animale inscrite à l'Annexe I élevés en captivité à des fins commerciales seront considérés comme des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II. Dans la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), la Conférence des Parties a convenu que la dérogation figurant à l'Article VII, paragraphe 4, devrait être appliquée par le biais de l'enregistrement, par le Secrétariat, des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I. Au paragraphe 5, elle y décide:
 - b) *que la responsabilité première d'approuver les établissements d'élevage en captivité au titre de l'Article VII, paragraphe 4, incombe à l'organe de gestion de chaque Partie, qui agira en consultation avec l'autorité scientifique de cette Partie;*
 - c) *que l'organe de gestion fournit au Secrétariat les informations appropriées pour obtenir l'enregistrement et le maintien au registre de chaque établissement d'élevage en captivité comme indiqué à l'annexe 1;*

La capacité du Secrétariat à examiner les demandes d'enregistrement est limitée. Afin de faciliter cet examen, il est demandé aux Parties de veiller à ce que les informations fournies dans les demandes qu'elles soumettent soient complètes et exactes. Le rôle du Secrétariat est avant tout de vérifier que les informations requises ont été fournies.

Demande d'enregistrement à l'étude

2. Le Secrétariat a été prié d'inclure dans son *Registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I* les établissements suivants:

Pays	Espèce	Voir
Afrique du Sud	<i>Psittacus erithacus</i>	Annexe

3. En ce qui concerne le paragraphe 5 de l'annexe 1 de la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), le Secrétariat note qu'il est impossible d'être certain que la preuve documentaire fournie confirme que le stock parental a été obtenu conformément aux mesures nationales pertinentes et aux dispositions de la Convention. Le Secrétariat a accepté l'assurance de l'organe de gestion d'Afrique du Sud que les exigences de l'annexe 1 ont été respectées.
4. Conformément aux dispositions de la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), annexe 2, l'établissement sera inclus dans le registre du Secrétariat 90 jours après la date de la présente notification, soit le 7 décembre 2017, à moins que le Secrétariat ne reçoive une objection d'une Partie qui soit pleinement documentée et inclut les éléments qui ont suscité ses préoccupations.

Afrique du Sud**A-ZA-XX**

Sondlo
Propriétaire / gérant : Ray O'Neill
112 Vissershoeck
Tshwane 0251 Gauteng

Tel: +27 71 643 8753

raymoone1@gmail.com

Date d'établissement: 2015

Espèce élevée

Psittacus erithacus

Origine du cheptel

Acheté à d'autres éleveurs sud-africains

Marquage des spécimens

Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.

A-ZA-XX

Botes Parrots
Propriétaire : Johan Botes
Gérant : Anita Botes
40 Second Avenue
Lichtenburg 2740 North West

Tel: +27 82 444 0654

bottis2702@gmail.com

Date d'établissement: 1 mars 2009

Espèce élevée

Psittacus erithacus

Origine du cheptel

Acheté d'autres éleveurs sud-africains

Marquage des spécimens

Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.

A-ZA-XX	DDM Farming Propriétaire / gérant: Dietmar Niebuhr Farm Erentsdraal, Panbult Ermelo 2382 Mpumalanga Tel: +27 83 564 8724 dietmarniebuhr964@gmail.com
Date d'établissement: 2013	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Ivor Meeding Propriétaire / gérant: Ivor Meeding Greeffstreet 19 Lichtenburg 2740, North West Tel: +27 (0) 82 453 7451 meedingi@gmail.com
Date d'établissement: 1 janvier 1986	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Mynhardt du Preez Propriétaire / gérant: Mynhardt du Preez 20 Loots Street, Krauseville Agricultural Holdings Pretoria 0083 Gauteng Tel: +27 12 376 4180 lettie@saboer.co.za
Date d'établissement: 1 mai 2007	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Mogale Aviaries Propriétaire / gérant : Christina van Zyl et Pieter van Zyl Portion 456 Hekpoort Krugersdorp 1791 Gauteng Tel: +27 (0) 76 529 4063 ina.vanzyl@netactive.co.za
Date d'établissement: 1996	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Thomas Johannes Smith Propriétaire / gérant: Thomas Johannes Smith 12 Shirley Avenue, Flamwood Klerksdorp 2571 North West Tel: +27 83 601 8142 smithco@lantic.net
Date d'établissement: 2001	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	AM Van Rensburg Propriétaire / gérant: Andries Matthys Van Rensburg Hartley street 10 Vanderbijlpark 1911 Gauteng Tel: +27 82 780 0046 dvrens@vodamail.co.za
Date d'établissement: 2007	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Darryl Robert Carpenter Propriétaire / gérant: Robert Carpenter 11 Cathy street, Brackendowns Alberton 1453 Gauteng Tel: +27 79 490 4989 carpenter@fishercorp.co.za
Date d'établissement: 2014	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Heatherdale Aviaries Propriétaire : Willie Scheepers Gérant : Jaco Scheepers Rose street 31 Akasia 0118 Gauteng Tel: +27 12 542 1382 scheepers24@gmail.com
Date d'établissement: 2000	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Salati Birds Propriétaire / gérant: J.G.J. van der Vyver 25 Green Street, Witfield Boksburg 1459 Gauteng Tel: +27 82 428 8328 celeste@gafa.co.za
Date d'établissement: 1999	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	

A-ZA-XX	Vere en Vlerke Propriétaire : Gerhardus Petrus Boneschans Gérant : Eben Jacobs Portion 237 of Farm Hartebeesfontein 472 Hekpoort 1790 Gauteng Tel: +27 82 549 3210 vereenvlerke@gmail.com
Date d'établissement: 2010	
Espèce élevée <i>Psittacus erithacus</i>	
Origine du cheptel Acheté à d'autres éleveurs sud-africains	
Marquage des spécimens Tous les spécimens sont marqués au moyen de bagues d'identification.	